

RAPPORT ANNUEL 2010

**CONSEIL DE QUARTIER
DES CHÂTELS**

Le 15 mars 2011

TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DU PRÉSIDENT.....	3
2. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	4
3. TERRITOIRE.....	5
4. RAPPORT DES ACTIVITÉS 2010.....	5
Plan directeur de quartier	
Plan d'action annuel	
• Sécurité routière	
• Urbanisme et demandes d'opinion	
• Parcs de voisinage et loisirs	
Autres dossiers	
5. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2010.....	8
Bilan et états financiers 2010.....	8
6. CONCLUSION.....	8

1. MOT DU PRÉSIDENT

Au cours de l'année 2010, les membres du conseil d'administration ont déployé beaucoup d'efforts dans la mise en œuvre du plan de quartier. Pour ce faire, plusieurs actions ont été privilégiées et un certain nombre de moyens ont été envisagés pour les réaliser.

Cinq demandes d'opinion ont été soumises par l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles. Elles visaient principalement à apporter des précisions ou des correctifs au Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme.

L'année 2011 a bien des chances de suivre le même rythme. Réaliser un plan de quartier est sans contredit une tâche d'envergure, mais combien importante pour la population.

Au nom de tous les membres du conseil d'administration, je remercie toutes les personnes de l'Arrondissement et de la Ville pour leur soutien et leur encouragement dans la poursuite de notre mission.

Le président

Marius Plante

2. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2010, le conseil d'administration du conseil de quartier des Châtels était composé comme suit :

M. Marius Plante	président
M ^{me} Solange Blouin	vice-présidente
M ^{me} Louise Laflamme	secrétaire (jusqu'en mars 2010)
M. Jean-Claude Falardeau	trésorier (depuis mars 2010)
M ^{me} Jocelyne Cantin	administratrice (jusqu'en mars 2010)
M. Jean L. Lefebvre	administrateur
M ^{me} Francine Lessard	secrétaire
M. Pierre Frédéric	administrateur (jusqu'en mars 2010)
M. Réjean Tanguay	administrateur

Membres sans droit de vote

M. Simon Brouard	conseiller municipal, district électoral des Châtels
M. Patrick Paquet	conseiller municipal, district électoral de Neufchâtel

Personnes-ressources

M. Marc Bédard	conseiller en consultations publiques
M ^{me} Jeannine Lefebvre	secrétaire de soutien

Ayant une charte selon la Loi des compagnies, le conseil de quartier est un organisme consultatif créé en vertu du Règlement sur la politique de consultation publique de la Ville de Québec. Il dispose également d'un pouvoir d'initiative pour développer des projets.

Son conseil d'administration se réunit généralement une fois par mois et les rencontres sont publiques. Il y a deux périodes réservées aux questions et aux commentaires, une pour le public et une autre, pour les conseillers municipaux. Ces derniers participent aux réunions, mais n'ont pas le droit de vote. Des comités pléniers peuvent aussi être convoqués sur des sujets précis, notamment le plan directeur de quartier.

Au cours de l'année 2010, outre son assemblée générale annuelle, le conseil de quartier des Châtels a tenu huit séances ordinaires. Les membres du conseil d'administration ont aussi participé à plusieurs séances de travail.

Le conseil s'est donné une structure de fonctionnement basée sur le partage des responsabilités en formant des comités de travail ad hoc portant sur différents champs d'intérêt ou d'actualité.

3. TERRITOIRE

Le quartier des Châtels est un territoire couvrant la majeure partie du district électoral des Châtels et une partie du secteur de Neufchâtel. La plus grande partie du territoire se situe dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles. Plus précisément, il n'y a que le territoire compris entre le boulevard de l'Auvergne et l'avenue Chauveau qui fait partie de l'arrondissement des Rivières.

Le quartier des Châtels longe la rivière Saint-Charles et le quartier de Loretteville à l'est. Au sud, il est délimité par le boulevard de l'Auvergne et le côté nord de l'avenue Chauveau, du côté est du boulevard de l'Ormière. L'autoroute Henri-IV constitue sa limite ouest et le parc Montchâtel (rue Paul-Kane, rue de Jade) celle au nord.

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS 2010

Plan directeur de quartier

Les membres du conseil d'administration ont travaillé à la mise en œuvre du plan de quartier. Conséquemment, plusieurs priorités et propositions de moyens d'action ont été explorées au cours de l'année.

Les priorités retenues sont :

- Accentuer la surveillance policière pour réduire la vitesse des automobilistes dans les quartiers résidentiels suivants : Miramont, Pincourt, Chauveau et Montchâtel.
- Mener une campagne d'éducation, de sensibilisation au civisme et à la conduite préventive sur les artères des quartiers résidentiels suivants : Saint-Claude, Pincourt, Chauveau et Montchâtel.
- Soutenir l'organisation de différentes initiatives locales qui génèrent des échanges telles que des ventes-débarras, des fêtes de quartier, la fête des voisins, des journées « troc », etc.
- Encourager la participation de toute la population à des événements déjà existants destinés à une clientèle ciblée.
- Planifier et aménager un parc de voisinage dans le secteur Pincourt.
- Revoir la vocation et l'aménagement du parc des Musiciens en tenant compte des besoins des usagers.

Une attention particulière sera portée à tous les problèmes qui affecteront le quartier, que ce soit ceux relatifs à l'urbanisme, au transport en commun, aux loisirs, etc.

Plan d'action annuel

- Sécurité routière

Le Comité Sécurité routière, qui réunit les délégués des cinq conseils de quartier de l'Arrondissement, a siégé à quelques reprises au cours de l'année 2010. Le plan de travail pour l'année 2010 comportait les points suivants :

- le respect des limites de vitesse près des écoles et des parcs;
- la sécurité aux abords des parcs de quartier;
- la sécurité sur les pistes cyclables;
- la sécurité des piétons aux intersections.

Concrètement, le comité a mis en place un projet avec les écoles du niveau primaire dans le but de faire la promotion de la sécurité routière auprès des jeunes. Pendant l'année, une école du quartier a participé à ce projet.

Des problèmes de sécurité sont signalés sur tout le territoire du quartier, particulièrement à l'intersection de l'avenue Chauveau et du boulevard de l'Ormière ainsi que dans la rue Bernard. Des changements ont déjà été apportés et d'autres sont à l'étude.

Signalons aussi que la rue Pincourt a été choisie comme artère-cible pour la sécurité routière. Certaines interventions devraient en résulter.

- Urbanisme et demandes d'opinion

Cinq demandes d'opinions ont été soumises au conseil au cours de l'année. Elles ont toutes reçu des recommandations positives. Cependant, celle relative à un projet de construction résidentielle près du parc Montchâtel a suscité beaucoup d'interrogations et a fait l'objet de commentaires portant notamment sur le développement du parc et ses voies d'accès.

Quant à l'étude concernant le boulevard de l'Ormière et le terminus d'autobus qui y est projeté, mentionnons qu'aucune information nouvelle n'est disponible. Les négociations continuent avec les organismes concernés.

- Parcs de voisinage et loisirs

Tous les parcs du quartier ont fait l'objet d'une étude afin de déterminer si l'ajout d'équipements et de mobilier urbain était nécessaire pour la prochaine année.

Autres dossiers

En plus des dossiers décrits précédemment, les membres du conseil d'administration ont eu à se prononcer notamment sur :

- La fermeture de l'urgence Chauveau;
- Les propriétés sises à l'intersection de l'avenue Chauveau et du boulevard de l'Ormière;
- Le projet de réfection d'un tronçon du boulevard de l'Auvergne;
- La reconstruction de la caserne de pompiers du boulevard de l'Ormière;
- La revitalisation du Carrefour Neufchâtel;
- L'agrandissement du complexe funéraire Lépine-Cloutier du boulevard de l'Ormière;
- Le stationnement du parc Véga;
- L'amélioration des traverses piétonnières sur le boulevard de l'Ormière, de la rue Miramont jusqu'au boulevard de l'Auvergne;
- La réfection de la piste cyclable sur la rue Chauveau à l'est du boulevard de l'Ormière;
- L'identification des entrées de l'arrondissement;
- L'application de la réglementation en ce qui concerne l'affichage;
- La réfection du boulevard Couture;
- La demande éventuelle de révision du zonage de l'ancienne ferme Martel et la révision du schéma d'aménagement du secteur;
- L'aménagement des ruisseaux Neufchâtel et Sainte-Barbe;
- Le projet de développement proposé par l'école L'Eau-Vive en collaboration avec la Ville;
- Le développement de l'entrepreneur Cominar-Alpha, à l'ouest du quartier;
- La prise en compte de plusieurs demandes des citoyens du quartier.

Enfin, un mémoire a été présenté aux audiences publiques dans le cadre de la consultation sur le Plan de mobilité durable de la Ville de Québec. Le conseil est d'accord avec les objectifs et les moyens proposés dans ce plan, particulièrement ceux qui touchent le transport en commun. Cette présentation a aussi permis d'exposer les objectifs de développement proposés par le conseil de quartier des Châtels pour le secteur nord-ouest de la ville.

À tour de rôle, les membres du conseil d'administration se sont fait un devoir d'assister aux séances du conseil d'arrondissement et ont suivi de très près celles du conseil municipal.

5. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2010

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le mardi 16 mars 2010 en présence de quelques citoyennes et citoyens.

Les quatre postes réservés aux hommes ont été pourvus par MM. Jean-Claude Falardeau, Jean-L. Lefebvre, Marius Plante et Réjean Tanguay pour un mandat de deux ans. Deux des quatre postes réservés aux femmes ont été pourvus par M^{mes} Solange Blouin et Francine Lessard. Le poste réservé aux gens du milieu commercial, industriel ou institutionnel demeure vacant.

Il y a eu dépôt et ratification du rapport annuel 2009.

Bilan et états financiers 2010

M. Pierre Frédérick présente les états financiers au 31 décembre 2010. Le président et le trésorier signeront le rapport.

6. CONCLUSION

Malgré tous les efforts déployés pour mettre en œuvre le plan de quartier, nous devons constater que les citoyennes et les citoyens du quartier sont préoccupés par ce qui les touche quotidiennement. Ici comme ailleurs probablement, on se sent concerné par la sécurité routière et le développement urbain. Les membres du conseil d'administration sont sensibles à ces aspects de leur mandat et n'hésitent pas à intervenir au besoin.